



AVIS DE PUBLICATION

En application de l'article L 1133-1 du Code de la démocratie locale et de décentralisation, le Collège communal de la Commune de Chaudfontaine porte à la connaissance de la population que le Conseil communal, en séance du 18 décembre 2024 a voté la décision suivante :

Demande de permis d'urbanisation pour la création de onze lots (dix destinés à la construction d'une habitation unifamiliale et un non destiné à l'urbanisation)

Les terrains concernés sont situés rue Monchamps et route de l'Abbaye à 4052 Beaufays et cadastrés division 2, section C numéro 213H2- 213T2

Décision relative à la modification du domaine public communal et prise de connaissance du résultat de l'enquête publique.

Le dossier peut être consulté à la Maison communale – Échevinat de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme, de la Mobilité et du Logement - Service de l'Urbanisme, avenue du Centenaire, 14 à 4053 Embourg, les lundis, mardis, mercredis ouvrables, de 8h à 12h, les jeudis ouvrables, de 13h à 17h. Une permanence se tiendra les jeudis ouvrables de 17h à 20h. Pour les consultations jusqu'à 20 heures, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance par téléphone au 04/361.54.80 ou par courriel à urbanisme@chaudfontaine.be

Tout tiers justifiant d'un intérêt peut introduire un recours auprès du Gouvernement wallon à l'attention du SPW – Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie - Madame Annick FOURMEAUX - Directrice Générale, Rue des Brigades d'Irlande, 1 à 5100 JAMBES selon les modalités de l'article 18 du décret wallon du 6 février 2014 relatif à la voirie communale.

Dressé à Chaudfontaine, le 24 janvier 2025

Par le Collège

Le Directeur général

Pour le Bourgmestre,
L'Échevin délégué

Laurent GRAVA



Dominique VERLAINE